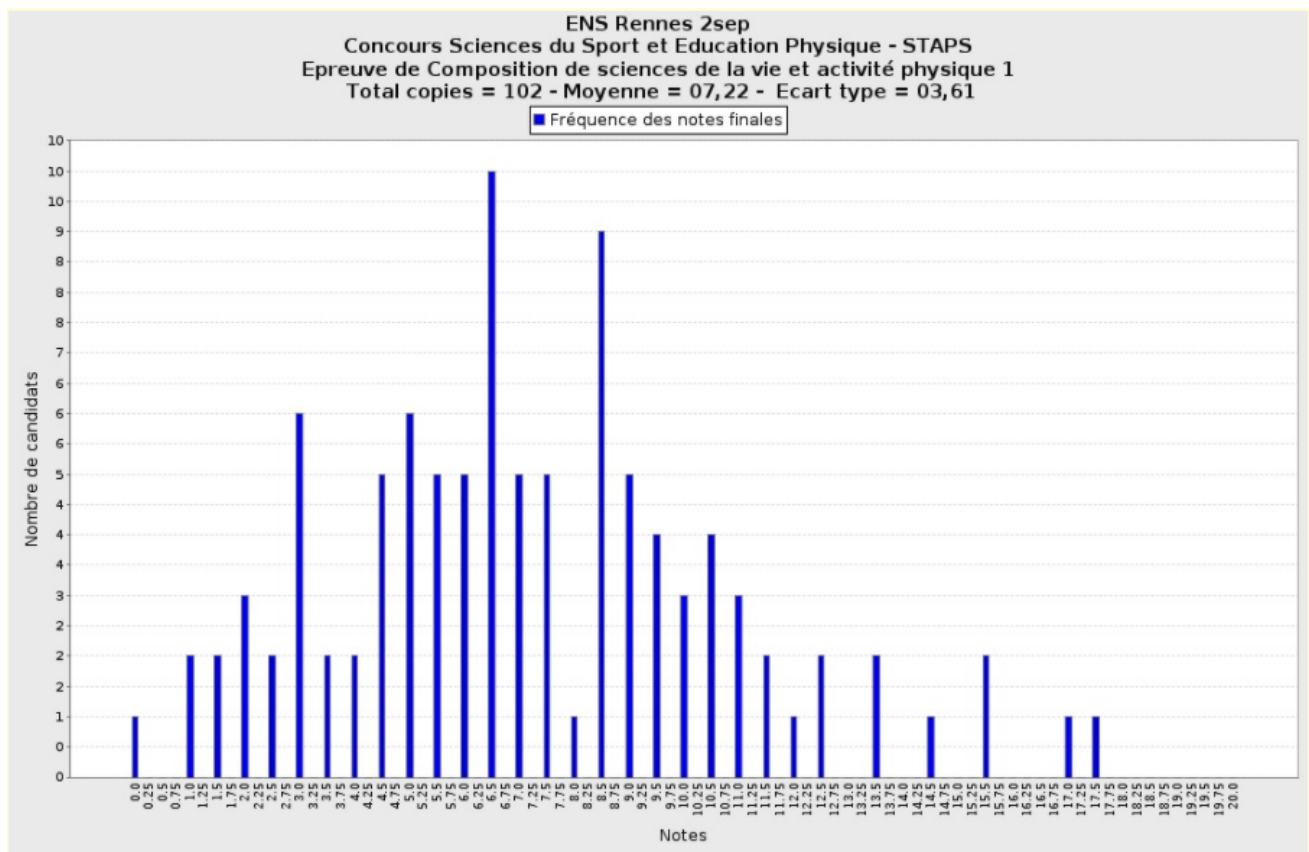


Épreuve de SVSAPS 1

Rapport de jury

I - Statistiques



II – Rapport

Cette épreuve s'appuie sur les sciences du comportement et les neurosciences du contrôle moteur. Les connaissances mobilisées doivent être appliquées à l'analyse de la motricité humaine. La composition exige de construire des connaissances spécifiques dans le contexte plus général d'un concours basé sur des savoirs multidisciplinaires. Ce sont ces connaissances qui sont attendues et les candidats doivent montrer leur capacité à les mobiliser pour traiter les questions posées, en analysant les situations motrices voire en proposant des situations qui complèteraient leur propos.

Les questions portent toutes sur une partie du programme initialement publié et explorent l'ensemble des thèmes proposés : systèmes sensoriels et contrôle postural - contrôle rétroactif - pratique sportive et niveau de pratique - opérations de préparation de la commande motrice et type d'habiletés - pratique d'une APS et types de mouvements.

Dans ce contexte, l'évaluation montre globalement des connaissances peu approfondies des différents concepts neuroscientifiques de la motricité humaine. Avec une moyenne de 7,2/20 et un écart-type de 3,6, les 102 candidats et candidates du concours 2020 montrent un niveau inférieur à celui de l'année précédente, en particulier sur les questions 1 et 4 où les arguments attendus s'appuyaient sur une culture scientifique générale, en complément des connaissances fondamentales.

Les questions 2 et 3 ont fait l'objet d'un traitement partiel où les candidats et candidates n'ont pas véritablement apporté les arguments attendus. À la place, ils ont paraphrasé le libellé de la question. Concernant la question 2, les candidats n'ont pas traité spécifiquement de la prise de décision mais ont abordé toutes les étapes du traitement de l'information allant de l'identification du stimulus jusqu'à la programmation de la réponse. Si cette étape s'avère nécessaire, dans un premier temps, la réponse doit comprendre une argumentation spécifiquement centrée sur la décision. Très peu de copies ont abordé le rôle des mémoires comme système de référence à la prise de décision. Beaucoup de candidats n'ont pas illustré leur réponse par l'exemple, comme il était demandé. Ce point questionne le jury qui peut faire l'hypothèse d'une difficulté à illustrer un propos par l'exemple, donc une lacune dans les liaisons entre théorie et pratique. Inversement, d'autres candidats n'ont répondu à la question qu'à travers une illustration. Si celle-ci est indispensable, elle reste très insuffisante car l'exemple ne remplace pas les connaissances neurophysiologiques attendues. Il ne fait que mieux les éclairer en les illustrant concrètement.

La question 3 portait sur les rétroactions. Les copies présentent une définition correcte mais relativement succincte. En particulier, la rétroaction comme un retour d'information est bien comprise, parfois en évoquant le processus de comparaison et d'évaluation de l'erreur entre ce qui était programmé et ce qui a été réalisé. Mais, peu ont évoqué les différentes boucles de rétroactions (issues de l'exécution du mouvement et du milieu). Beaucoup de copies présentent une définition incorrecte de rétroaction intrinsèque et extrinsèque. Ce sont pourtant des savoirs professionnels qui distinguent un retour d'informations propres au fonctionnement des systèmes sensoriels et cognitifs (intrinsèque) et un retour extrinsèque comme information ajoutée venant de l'extérieur (entraîneur, enseignant ou vidéo-feedback). Associer les rétroactions intrinsèques aux habiletés fermées et les rétroactions extrinsèques aux habiletés ouvertes ne peut pas être étayé scientifiquement et les copies qui présentent cette association montrent aussi des lacunes dans l'argumentation. Les relations entre type d'habiletés et type de rétroactions auraient dû être plus nuancées.

La première question était inspirée des modèles théoriques d'étude de la motricité : pointage et saisie. Le pointage devait être décrit comme l'action de diriger sa main en direction d'une cible, afin de la désigner et la saisie manuelle comme la projection de sa main en direction d'une cible, tout en préparant l'orientation de la paume ainsi que l'ouverture de la pince digitale à la forme de l'objet à saisir. Le plan des arguments à mobiliser était implicite dans la formulation de la question. Néanmoins, cette question a posé un problème de traitement à un grand nombre de candidats. Il est vrai que ces modèles ne sont pas enseignés en tant que tel dans les formations STAPS, mais servent souvent d'appui aux cours portant sur les contrôles proactif et rétroactif de la motricité.

La dernière question était plus générale et portait sur la différence entre motricité contrôlée et automatisée. Les définitions scientifiques sont disponibles et bien documentées dans les ouvrages généraux. La '*Motricité contrôlée*' implique un coût attentionnel élevé qu'on rencontre généralement en début d'apprentissage. Elle mobilise fortement le système cognitif, d'où le nom de 'stade verbal-moteur'. La '*Motricité automatisée*' se réfère à l'ensemble des habiletés construites par apprentissage et à leur automatisation progressive par la pratique et la répétition de tâches dédiées. Pour elle, le coût attentionnel est faible, au point de pouvoir réaliser une double tâche. Contrôlée par une attention focalisée sur les points clés de son exécution, une habileté s'automatise progressivement. Dans ce contexte, la citation proposait une métaphore selon laquelle « *l'automatisme se déroule dans une pénombre psychique* ». Les copies ont souvent reformulé le propos d'André Leroy-Gourhan sans véritablement argumenter la réponse. Ce qu'il décrit comme 'pénombre psychique' caractérise l'automatisme et son fonctionnement à bas coût, qui laisse une grande disponibilité à celui qui le maîtrise, en particulier, celle de pouvoir orienter son attention vers des opérations stratégiques du contrôle de l'action puisque celui du contrôle de son exécution ne mobilise plus qu'une attention diffuse. Ces connaissances constituent réellement les bases incontournables de ce qu'un étudiant candidat à l'entrée à l'ENS doit maîtriser. Le jury est donc d'autant plus surpris de confusions inattendues comme celle qui consiste à argumenter le fait qu'un mouvement, une fois acquis par apprentissage, devient un réflexe. Cette erreur conceptuelle grave a été observée dans de nombreuses copies et témoigne réellement du manque d'assimilation de connaissances clés. On attend une culture scientifique bien mieux maîtrisée chez de futurs enseignants formés à l'ENS.

Nous réitérons, pour le concours de l'année universitaire à venir, les conseils édictés pour l'épreuve de cette année : l'argumentation doit s'appuyer sur un ensemble de connaissances maîtrisées afin de constituer

un corpus de spécialiste de la motricité humaine. Celles-ci doivent être intelligemment utilisées pour mieux construire une argumentation solide, c'est-à-dire, d'abord sélectionnées en fonction de leur rapport étroit avec le thème de la question, puis hiérarchisées en fonction de leur pertinence. Enfin, le choix des exemples doit être réfléchi afin que l'illustration qu'ils apportent soit la plus claire possible. La situation particulière de préparation au concours 2020 n'a sans doute pas facilité la préparation des candidates et des candidats mais il apparaît clairement que le temps consenti à l'assimilation des connaissances du programme n'a sans doute pas été suffisant. Nous renouvelons donc la nécessité d'un effort de préparation pour qu'un nombre plus élevé de copies répondent aux exigences de l'épreuve.
